

Postulat – conditions matérielles des lieux d'accueil parascolaire

À Lausanne, comme ailleurs, les lieux d'accueil parascolaire jouent un rôle fondamental dans le quotidien des enfants et des familles. Pourtant, les conditions matérielles d'accueil ne permettent pas toujours d'assurer le bien-être des enfants ni de garantir des conditions de travail acceptables pour le personnel encadrant.

De nombreux retours de terrain font état de bâtiments trop bruyants, sur-occupés, surchauffés, ou mal adaptés aux besoins de certains enfants, en particulier ceux présentant des profils neuroatypiques, des hypersensibilités sensorielles, ou simplement un besoin accru de calme.

À l'heure où la Ville fait de l'inclusivité et de la santé publique des priorités, il semble essentiel de se poser une question simple : les conditions actuelles d'accueil parascolaire sont-elles réellement adaptées à tous les enfants ?

Nous demandons à la Municipalité d'étudier l'opportunité de Réaliser un état des lieux approfondi des conditions d'accueil dans les lieux parascolaires lausannois, en incluant notamment :

Le niveau sonore des locaux (par exemple via des mesures de décibels en situation réelle (au moins sur les plages horaires de forte affluence : midi et fin de journée), l'identification de locaux avec forte résonance (absence de plafonds absorbants, de cloisons acoustiques, de mobilier amortissant...), la vérification de la présence ou non de matériaux insonorisants, et leur efficacité.

Les conditions thermiques (des relevés de température dans les bâtiments en période de forte chaleur, la présence ou non de protections solaires (stores, végétation, ombrage extérieur), l'absence de systèmes de ventilation naturelle ou mécanique efficaces, ou de solutions simples pour rafraîchir les locaux.

La densité d'occupation et la possibilité de s'isoler, comme le nombre de m² par enfant dans les espaces principaux, la présence (ou non) de coins calmes, salles fermées, espaces modulables permettant de se poser en petit groupe ou seul, la possibilité d'organiser des activités différenciées selon les besoins des enfants.

La prise en compte des besoins spécifiques ; l'existence d'espaces sensoriellement apaisants pour les enfants hypersensibles ou neurodivergents, l'adaptation de l'ambiance visuelle, sonore et lumineuse (ex. : pas de néons agressifs, repères visuels simples), l'accessibilité sensorielle et cognitive des espaces (clarté, sécurité, repères).

Les conditions de travail du personnel, à travers l'évaluation de leur exposition prolongée au bruit ou à la chaleur, l'existence (ou non) de lieux de pause adaptés pour les équipes, le lien entre conditions matérielles et fatigue professionnelle ou difficulté à gérer les groupes dans de bonnes conditions.

Et, sur la base de ce diagnostic, d'étudier l'opportunité de mettre en place des mesures correctrices nécessaires (réaménagements, investissements, adaptations organisationnelles) pour garantir un accueil de qualité, apaisé, inclusif et sécurisé pour les enfants comme pour les professionnel·les.

Léonie Kovaliv